

Paris, le 2 mai 2018

Communiqué de presse

Sexe, situation familiale, origine et religion : des situations de discriminations trop fréquentes au sein de la profession d'avocat

Le Défenseur des droits, Jacques Toubon, présente ce jour les résultats de l'enquête « Conditions de travail et expériences des discriminations dans la profession d'avocat en France » réalisée en collaboration avec la Fédération nationale des unions de jeunes avocats (FNUJA). Cette enquête anonyme adressée par internet à l'ensemble de la profession a permis de collecter 7 138 réponses. L'échantillon est représentatif de la population enquêtée.

L'enquête permet d'analyser sous quelles formes et selon quelle fréquence se manifestent les situations de discriminations dont les avocat-e-s peuvent faire l'expérience.

Principaux résultats :

72% des femmes et 47% des hommes interrogés rapportent avoir été témoins de discriminations à l'encontre de leurs collègues.

38% des personnes interrogées (dont 53% de femmes et 21% des hommes) rapportent une expérience de discriminations dans les cinq dernières années.

Les principaux motifs de discrimination déclarés sont le sexe (22,4%), la maternité (19,7%) et l'âge (17,3%).

Jeune et féminisée, la profession d'avocat se caractérise par des inégalités marquées entre les femmes et les hommes. Certains groupes sociaux sont plus particulièrement exposés aux discriminations :

- 25% des hommes de 30-49 ans ayant un enfant
- 48% des femmes de 40-49 ans perçues comme blanches

- 66% des hommes de 30-49 ans perçus comme noirs ou arabes
- 69% des femmes de 30-39 ans ayant un enfant
- 74% des femmes de 30-49 ans de religion musulmane

La relation de travail entre confrères et consœurs, le bénéfice d'une rémunération ou d'une rétrocession d'honoraires sont les circonstances dans lesquelles les situations de discrimination sont le plus souvent rapportées.

Moins de 5% des femmes et des hommes confrontés à une discrimination ont entamé des démarches formelles pour faire valoir leurs droits. L'inutilité du recours (29%), l'insuffisance de preuves (23%), la peur des représailles (21%) sont les principaux motifs avancés pour le non-recours.

Le Défenseur des droits est convaincu de la nécessité d'accompagner les avocats afin qu'ils puissent mieux identifier les situations de discrimination et s'orienter vers les voies de recours appropriées.

Contacts presse

Bénédicte Brissart
Conseillère presse et Communication
benedicte.brissart@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 23 27 / Port. : 06 85 08 70 25

Laetitia Got
Chargée de la mission presse
laetitia.got@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 22 79 / Port. : 06 20 50 34 46